

VOUS INFORME

REUNION NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

SIGNATURE DE L'ACCORD DEFINITIF

Le document final est disponible pour signature,
du 28 au 30 avril 2025.

L'UNSA-CCI a décidé de prendre ses responsabilités et de signer
cet accord !

POURQUOI ?

- **Augmentation de la valeur du point** : après 12 années de stagnation à 4.666 euros, cet accord permet pour la 2eme année consécutive, d'augmenter cette valeur à **4.9507 euros**.
- **Progression des salaires** : depuis 3 ans, bien que les augmentations soient inférieures à nos attentes, nous avons réussi à **obtenir une progression salariale pour tous**.
- **Augmentations au choix** : là aussi, de 0.1% habituels nous passons à **0.4% de la masse salariale**.

Voilà des marges de manœuvre importantes que nous arrivons à cadrer. Privilégier la valeur du point qui se répercute pour tous les salaires, plutôt que les augmentations individuelles.

En tant que syndicat responsable, nous ne pouvons pas laisser passer cette opportunité d'améliorer la valeur du point.

- **Rattrapage des salaires** : ces N.A.O. permettront d'achever dès cette année, la régularisation du rattrapage des salaires des 1200 personnes toujours en attente ! avec un effet rétroactif au 01.01.2024.

29 04 2025

VOUS INFORME

- **Perspectives en vue des prochaines N.A.O. :** ces nouveaux acquis doivent servir de base pour les prochaines N.A.O. prévues en juin 2025.

Il est d'autant plus important et opportun d'obtenir une progression des salaires, alors même que nous sommes en train de négocier un nouvel accord «Classification-Rémunération».

Ne pas obtenir d'accord, c'est faire le jeu des présidents qui refusent de valoriser les compétences de tous, au profit de « toujours les mêmes » !

Ne pas signer cet accord, c'est permettre à nos employeurs de faire des économies sur le dos de ceux qui travaillent.

N.A.O. non signées :

aucune obligation pour les employeurs de verser ni augmentation, ni prime.

RESTONS MOBILISES !